

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071410661

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

071407725 071409689 071410174 071410687

Section 1. Identification

Identificateur du produit SGH	: Softone Liquid
Autres moyens d'identification	: Non disponible.
Code produit	: 0921775, 0921777, 0921778, 0921780
Type de produit	: Liquide.
Utilisation du produit	: Produits dentaires

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sans objet.

Informations sur le fournisseur : Keystone Industries
52 West King Street
Myerstown, PA 17067
(856) 663-4700

Numéro de téléphone d'urgence (avec heures d'opération) : (800) 535-5053

Section 2. Identification des dangers

Statut HCS / OSHA	: Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux selon la norme « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.
Classification de la substance ou du mélange	: LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 2 IRRITATION DES YEUX - Catégorie 2A CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1A TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION (Enfant à naître) - Catégorie 1B TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

- : Danger
- : Liquide et vapeurs inflammables.
- : Provoque de graves irritations oculaires.
- : Provoque une irritation cutanée.
- : Peut provoquer le cancer.
- : Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
- : Susceptible de nuire à la fertilité.

Déclaration de mise en garde

Prévention :

- : Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/de visage. Porter des vêtements de protection. Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes des étincelles, de la flamme nue et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement électrique, de

ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges statiques. Conserver le conteneur bien fermé. Bien se laver les mains après manipulation.

- Réponse** : En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.
- Stockage** : Garder dans un endroit fermé à clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
- Dangers non classés par ailleurs** : Aucun connu.

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

- Substance/ mélange** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Numéro CAS/autres identificateurs

- Numéro CAS** : Sans objet.

Peut contenir un ou plusieurs des composants suivants dans des quantités considérées comme dangereuses :

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Numéro CE	%
Phtalate de dibutyle	84-74-2	201-557-4	≥ 50 à ≤ 75
Éthanol	64-17-5	200-578-6	> 10 à < 25

Toute concentration indiquée dans une plage est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier soins

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Détecter la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux.
- Inhalation** : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, un personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Obtenir des soins médicaux. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements avant de le réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les dentiers, le cas échéant. Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car le vomissement peut être dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf sur avis contraire du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissures n'entrent pas dans les poumons. Obtenir des soins médicaux. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires.
- Inhalation** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet significatif ou danger critique.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
- Contact avec la peau** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
rougeur
irritation
- Ingestion** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

- Remarques pour le médecin** : Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement spécifique.
- Protection des premiers secours** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

Voir les informations toxicologiques (Section 11)

Section 5. Mesures de lutttes contre l'incendie

Agent d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Dangers spécifiques résultant du produit chimique** : Liquide et vapeurs inflammables. Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur / le gaz est souvent plus lourd que l'air et se répandra le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses ou confinées et parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Le ruissellement dans les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion. Les eaux d'extinction d'incendie contaminées par ce produit doivent être conservées en vase clos et ne doivent être déversées ni dans le milieu aquatique ni dans aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits dangereux de la décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Isolez la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.
- Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. Fermer toutes les sources d'inflammation. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone à risque. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Assurer une ventilation appropriée. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".
- Précautions environnementales** : Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air). Matériau polluant l'eau. Peut être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grandes quantités.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. S'approcher en amont du vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter les déversements avec une matière absorbante non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et entreposage**Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Éviter l'exposition obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Éviter l'exposition pendant la grossesse. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Éviter de libérer dans l'environnement. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Ne pas entrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins qu'ils ne soient correctement ventilés. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants (ventilation, éclairage et manutention). Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser le conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale du travail** : Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.
- Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone séparée et approuvée. Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10), des aliments et des

boissons. Garder dans un endroit fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Conserver le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas les entreposer dans des contenants sans étiquette. Utiliser des récipients appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition
Phtalate de dibutyle	<p>OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989). MPT : 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015). MPT : 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>NIOSH LER (États-Unis, 10/2013). MPT : 5 mg/m³ 10 heures.</p> <p>OSHA LEP (États-Unis, 2/2013). MPT : 5 mg/m³ 8 heures.</p>
Éthanol	<p>ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015). LECT : 1000 ppm 15 minutes.</p> <p>OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989). MPT : 1000 ppm 8 heures. MPT : 1900 mg/m³ 8 heures.</p> <p>NIOSH LER (États-Unis, 10/2013). MPT : 1000 ppm 10 heures. MPT : 1900 mg/m³ 10 heures.</p> <p>OSHA LEP (États-Unis, 2/2013). MPT : 1000 ppm 8 heures. MPT : 1900 mg/m³ 8 heures.</p>

Contrôles techniques appropriés : Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Utiliser des enceintes de traitement, et une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Contrôles d'exposition de l'environnement : Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer que les contrôles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

Protection des yeux/du visage : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes anti-éclaboussures chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En considérant les paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection pour toute matière de gants peut être différent en fonction des fabricants de gants. Dans le cas de mélanges consistant de différentes substances, le temps de protection par les gants ne peut pas être évalué avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. Lorsqu'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques.

Autres protections de la peau : Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un bon ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: Liquide. [Clair.]
Couleur	: Incolore
Odeur	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point de fusion	: Non disponible.
Point d'ébullition	: 297 °C (566,6 °F)
Point d'éclair	: Système fermé : 52 °C (125,6 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharges statiques, chaleur et chocs et impacts mécaniques.
Limites inférieure et supérieure d'explosivité (inflammabilité)	: Inférieure : 3,3% Supérieure : 19%
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: 1,59 [Air = 1]
Densité relative	: 1,01
Solubilité	: Très légèrement soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude.
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.

Coefficient de partage : n-octanol/eau	:	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	:	Non disponible.
Viscosité	:	Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions d'entreposage ou d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, moudre ou exposer les contenants à la chaleur ou à des étincelles ou des sources d'inflammation. Ne laisser pas la vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées.
Matériaux incompatibles	:	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Phtalate de dibutyle	DL50 Orale	Rat	7499 mg/kg	-
Éthanol	CL50 Inhalation vapeur	Rat	124700 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Score	Exposition	Observation
Éthanol	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	24 heures 500 milligrammes	-
	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	0,06666667 minutes 100 milligrammes	-
	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	100 Microlitres	-
	Yeux - Irritant sévère	Lapin	-	500 milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	400 milligrammes	-
	Peau - Irritant modéré	Lapin	-	24 heures 20 milligrammes	-

Classification

Nom du produit/ingrédient	OSHA	IARC	NTP
Éthanol	-	1	-

Informations sur les voies d'exposition probables	:	Non disponible.
--	---	-----------------

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires.
- Inhalation** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet significatif ou danger critique.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
- Contact avec la peau** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
rougeur
irritation
- Ingestion** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Limite d'exposition à court terme

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.
- Effets différés potentiels** : Non disponible.

Exposition à long terme

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.
- Effets différés potentiels** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Général** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Tératogénicité** : Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
- Effets sur le développement** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Effets de fertilité** : Susceptible de nuire à la fertilité.

Mesures numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
Phtalate de dibutyle	Aigu CE50 3,4 µg/l Eau de mer	Algues - Gymnodinium breve	96 heures
	Aigu CE50 2990 µg/l Eau fraîche	Daphnia - Daphnia magna	48 heures
	Aigu CL50 480 µg/l Eau fraîche	Poisson - Lepomis macrochirus - Immature (Oisillon, Nouveau-né, Sevré)	96 heures
	Chronique NOEC 210 µg/l Eau fraîche	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Chronique NOEC 500 µg/l Eau fraîche	Daphnia - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 25 µg/l Eau fraîche	Poisson - Danio rerio - Embryon	5 semaines
Éthanol	Aigu CE50 17,921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aigu CE50 2000 µg/l Eau fraîche	Daphnia - Daphnia magna	48 heures
	Aigu CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larves	48 heures
	Aigu CL50 42000 µg/l Eau fraîche	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4,995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0,375 ul/L Eau fraîche	Poisson - Gambusia holbrooki - Larves	12 semaines

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Phtalate de dibutyle	4,46	165,96	faible
Éthanol	-0,35	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (Koc) : Non disponible.

Autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.













Section 13. Considérations d'élimination

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités à l'égout à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette matière et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Les vapeurs des résidus de produit peuvent créer une atmosphère hautement inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou meuler les contenants usagés à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts.

États-Unis - Liste « U » des déchets toxiques dangereux de la RCRA

Ingrédient	N° CAS	Statut	Numéro de référence
Phtalate de dibutyle; Acide 1,2-benzenedicarboxylique, dibutyl ester	84-74-2	Répertorié	U069
Phtalate de dibutyle; Acide 1,2-benzenedicarboxylique, dibutyl ester	84-66-2	Répertorié	U088

Section 14. Informations de transport

	Classification DOT	Classification du TMD	Classification du Mexique	ADR/RID	IMDG	IATA
N° UN	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
Nom d'expédition approprié UN	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)
Classes de danger pour le transport	3  	3  	3  	3  	3  	3  
Groupe d'emballage	III	III	III	III	III	III
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Informations supplémentaires	Ce produit peut être reclassé comme "Liquide Combustible," à moins qu'il ne soit transporté par bateau ou avion. Les emballages non volumineux (de 119 gal. max.) de liquides combustibles, qui sont des polluants marins, ne sont pas réglementés comme des matières dangereuses dans des tailles d'emballage inférieures à la quantité à déclarer du produit, à moins qu'ils ne soient transportés par navire.	Produit classée selon les articles suivants du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses : 2,18 à 2,19 (Classe 3), 2,7 (Identification de polluant marin). La marque de polluant marin n'est pas requise lors du transport par route ou par rail.	-	Le marquage de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requis lors du transport dans des quantités ≤5 L ou ≤5 kg. Dispositions spécial 640 (E) Code de restriction en tunnel (D/E)	La marque de polluant marin n'est pas requis lors du transport dans des quantités ≤5 L ou ≤5 kg.	La marque de substance dangereuse pour l'environnement peut apparaître si elle est requise par d'autres réglementations de transport.

	<p>Ce produit n'est pas réglementé en tant que polluant marin lorsqu'il est transporté sur les voies navigables intérieures dans des tailles de ≤5 L ou ≤5 kg ou par route, rail ou air intérieur dans des tailles non en vrac, à condition que les emballages respectent les dispositions générales du §§ 173.24 et 173.24a.</p> <p><u>Quantité à déclarer</u></p> <p>18,772 lbs / 8,5223 kg [2,2291 gal / 8,4379 L] Les tailles d'emballage expédiées en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de quantité à déclarer pour le transport.</p>					
--	--	--	--	--	--	--

Précautions particulières pour l'utilisateur

: **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales américaines

: **Exempt/Exemption partielle à l'exigence de signalement des données chimiques de la section 8(a) de la TSCA** : Non déterminé

Inventaire aux États-Unis (TSCA 8b) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 307 : Phtalate de dibutyle; Diéthylphtalate

Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 311 : Phtalate de dibutyle

Loi sur l'assainissement de l'air Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs)

: Répertorié

Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe I

: Non répertorié

- Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substances de classe II** : Non répertorié
- DEA Liste I Produits chimiques (Précurseurs chimiques)** : Non répertorié
- DEA Liste II Produits chimiques (Produits chimiques essentiels)** : Non répertorié

SARA 302/304**Composition/Informations relatives aux ingrédients**

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Sans objet.**SARA 311/312**

Classification : Danger d'incendie
Immédiat (aiguë) risque pour la santé
Danger différé (chronique) pour la santé

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Nom	%	Danger d'incendie	Décharge de pression soudaine	Réactifs	Immédiat (aiguë) risque pour la santé	Danger différé (chronique) pour la santé
Phtalate de dibutyle	≥ 50 à ≤ 75	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui.
Éthanol	≥ 10 à ≤ 25	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Oui.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Forme R - Exigences de déclaration	Phtalate de dibutyle	84-74-2	≥ 50 à ≤ 75
Notification des fournisseur	Phtalate de dibutyle	84-74-2	≥ 50 à ≤ 75

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS et toute copie et redistribution de la FDS doit inclure la copie et la redistribution de l'avis joint aux copies de la FDS redistribuées par la suite.

Règlements des États

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés : PHTALATE DE DIBUTYLE; ALCOOL ÉTHYLIQUE ; DIÉTHYLPHALATE
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés : Phtalate de di-n-butyle; Acide 1,2-benzenedicarboxylique, dibutyl ester; Diéthylphtalate
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés : PHTALATE DE DI-N-BUTYLE; ACIDE 1,2-BENZENEDICARBOXYLIQUE, DIBUTYL ESTER; ALCOOL ÉTHYLIQUE ; ALCOOL; DIÉTHYLPHALATE; ACIDE 1,2-BENZENEDICARBOXYLIQUE, DIÉTHYLE ESTER; DEP
- Pennsylvania** : Les composants suivants sont répertoriés : ACIDE 1,2-BENZENEDICARBOXYLIQUE, DIBUTYL ESTER; ALCOOL DÉNATURÉ ; ÉTHANOL; ACIDE 1,2-BENZENEDICARBOXYLIQUE, DIÉTHYLE ESTER

Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant des anomalies congénitales ou d'autres dommages du système reproducteur.

Nom de l'ingrédient	Cancer	Reproduction	Aucun niveau de risque significatif :	Niveau de dosage maximal acceptable

Phtalate de dibutyle	Non.	Oui.	Non.	Oui.
Méthanol	Non.	Oui.	Non.	23000 µg/day (ingestion) 47000 µg/day (inhalation)

Inventaire du Canada : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Règlements internationaux

Listes internationales

- Inventaire de l'Australie (AICS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire de la Chine (IECSC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire du Japon (ENCS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire du Japon (ISHL)** : Non déterminé.
- Inventaire Corée** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire de la Malaisie (Registre EHS)** : Non déterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Nouvelle Zélande (NZIoC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire des Philippines (PICCS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire de la Turquie** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Produits chimiques de l'Annexe I de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe II de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe III de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

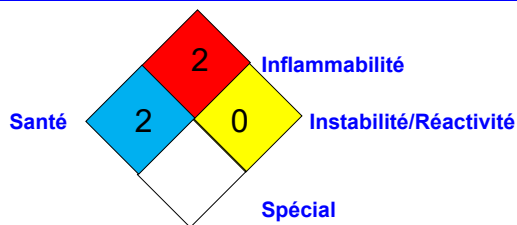
Section 16. Autres informations

Système d'Information des matières dangereuses (É.U.)

Santé	*	2
Inflammabilité		2
Risques physiques :		0
Protection personnelle		

Prudence : Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

Agence américaine de protection contre les incendies (É.U.)

Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date d'impression	:	5/27/2016
Date de publication/Date de révision	:	5/24/2016
Date de la précédente édition	:	Aucune validation préalable
Version	:	1
Légende des abréviations	:	ETA = Estimation de la toxicité aiguë BCF = Facteur de bioconcentration SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals) IATA = Association du transport aérien international (International Air Transport Association) IBC = Conteneur en vrac intermédiaire IMDG = Marchandises dangereuses maritimes internationales LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution marine) UN = United Nations

Références : Non disponible.

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne doivent être distribuées que conformément à la loi.

